



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex – 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle arrêtés
23/AR63
Visa de M. MEONI
Directeur Général des Services
Visa de Mme MANA
Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 09 MAI 2023

23/AR63 DESIGNATION DE MADAME KARIMA DRIDI EN QUALITE DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (S.C.D.A)

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, modifié

VU l'arrêté préfectoral CCDSA n°15/183 en date du 16 décembre 2015 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité dans le département du Var,

VU l'arrêté préfectoral n°16/026 en date du 16 mars 2016 portant création de la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées,

VU l'arrêté préfectoral n°18/191 en date du 27 décembre 2018 portant désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient de désigner le représentant du Maire pour siéger à la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées, au titre des propriétaires et exploitants des établissements recevant du public,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Madame Karima DRIDI, Conseillère Municipale Déléguée, pour les missions confiées au Maire par le Code de la Construction et de l'Habitation en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, au titre des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public, notamment pour siéger à la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées, procéder aux visites prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation, notifier le résultat des visites, signer les autorisations de travaux d'aménagement et d'ouverture desdits établissements recevant du public.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karima DRIDI, Conseillère Municipale Déléguée, Monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Karima DRIDI, Conseillère Municipale Déléguée, et Monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 09 MAI 2023

Publié le : 09 MAI 2023

Acte à classer

23AR63

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-09T11-11-00.02 (MI244939208)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR63-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 23/AR63 DESIGNATION DE MADAME KARIMA DRIDI
DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION
DEPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES (S.C.D.A)

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 23AR63 DESIGN. Mme DRIDI SOUS-
COMMI DEP ACCESS PERS HANDI
SCDA.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/05/23 à 11:11

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 09/05/23 à 11:11

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 09/05/23 à 11:21